

Image not found or type unknown



indemnité journalière pour bien non libre

Par **stef**, le **22/10/2010** à **18:37**

Bonjour, rnsuite à l'achat d'un bien au 1er juin, le notaire a mis en place une indemnité journalière car le bien n'était pas totalement libre (notifiée sur l'acte de vente). rnà ce jour l'argent est détenu par le notaire sur un compte de dépôt. rnnous sortons d'un RDV avec le notaire et l'ancienne propriétaire, le notaire nous a déclaré que le signature de l'ancienne propriétaire est nécessaire pour débloquer la somme. est-ce légal? si oui quels recours avons-nous pour régler au plus vite ce problème?